



**RAPPORT ANNUEL 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE OU DU CENTRE :
ÉCOLE HARFANG-DES-NEIGES**

**DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

(ARTICLE 82, LIP)

Par :	Carl Barrette	
Titre :	Directeur	
Date :	23-08-15	

1. Mot de la présidente ou du président

L'année 2022-2023 tire à sa fin et l'école du Harfang-Des-Neiges a vécu plusieurs événements lors de la dernière année.

Nous pouvons maintenant affirmer que le tout est revenu à la normale.

L'École HDN est plus vivante que jamais grâce au travail de toute l'équipe-école. Le nombre d'élèves qui fréquentent notre école est en hausse constante.

Notre projet éducatif entamé en 2019 se poursuit. Celui-ci sera mis à jour à l'automne 2023.

Nous voulons souligner le magnifique partenariat avec la municipalité de Stoneham.

Un nouveau défi se présente à nous... la pénurie! Nous devons être créatif afin d'assurer les différents services en place.

Le conseil d'établissement a eu à se prononcer sur certains points importants à la vie de l'école. Le présent document vous renseignera sur le travail fait lors des réunions du conseil d'établissement de 2022-2023 de notre établissement.

Voici donc l'ensemble des travaux de notre conseil d'établissement...

2. Présentation du Conseil d'établissement

Liste des membres :

Noms	Titre (qualité : parents, personnel, etc.)
Mme Véronik Simard (échu)	Parent (Présidente)
Mme Vicky Maranda	Parent (vice-présidente)
Mme Vanessa Fortin-Houle (échu)	Parent (représentante sur le comité de parents au CSSPS)
Mme Catherine Guillemette	Parent
M. Éric Gagnon (échu)	Parent
M. Louis Croisetière (démission)	Parent
Mme Sandra Langlois (échu)	Parent (substitut)
Mme Mélanie Gosselin (échu)	Personnel (enseignant)
Mme Karine Veilleux (échu)	Personnel (enseignant)

Mme Nadine Plante-Paquet (échu)	Personnel (enseignant)
Mme Anne Lamarre (échu)	Personnel (enseignant)
Mme Sylvie Morel (échu)	Personnel (soutien SDG)
Mme Camille Bécharde (échu)	Personnel (soutien)
M. Carl Barrette	Directeur
Mme Caroline Labrecque	Directrice adjointe
Mme Geneviève Giroux	Directrice adjointe

3. Dates des rencontres

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	25	02	06	
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01		11	23	13
N.B. : 67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire				

4. Projet éducatif

Quelques lignes directrices et les objectifs :

Notre vision

Dans un paysage magnifique et enchanteur, les élèves de notre établissement évoluent dans un climat propice aux apprentissages et développent un véritable goût pour la réussite. Pour l'élève, la clé de la réussite est de se mettre en action dans son développement aux couleurs de sa communauté. Ce dernier devient l'objectif commun de tout ce qui sera entrepris autant par l'élève que par le personnel de l'école.

Le projet éducatif de l'école du Harfang-des-Neiges se distingue par la qualité et la diversité de ses approches pédagogiques. Le développement global de l'élève s'articule autour des différentes connaissances et compétences du XXI^e siècle et les valeurs définies par l'équipe-école. Le respect de soi, des autres et de son environnement permettra à l'élève de développer une meilleure estime de lui-même ainsi que de bonnes relations avec ses pairs.

Valeurs

L'école du Harfang-des-Neiges privilégie ces valeurs au quotidien pour amener l'élève à se développer.

- Engagement
- Bienveillance
- Rigueur
- Respect
- Collaboration

Orientations

Orientation 1 - Favoriser une plus grande réussite des élèves à risque en français et en mathématique.

Orientation 2 - Favoriser l'accès à des ressources variées afin de développer le plein potentiel de chaque élève.

Orientation 3- Bouger 60 minutes par jour

Date de l'adoption du projet éducatif (13 juin 2019) – PMO (9 septembre 2022)

Sondage auprès des parents et des membres du personnel : Mai/ juin 2021

Sondage sur le bien-être auprès du personnel et des élèves : Mai/juin 2023

Mise à jour du Projet éducatif prévue en automne 2023

5. Règles de conduite

Quelques lignes directrices :

1. Je prends mon rang calmement lors des arrivées.
2. Je respecte le code vestimentaire de l'école.
3. J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école.
4. Je remets mes devoirs et travaux dans les délais prévus en respectant les critères exigés.
5. Je respecte les autres en gestes et en paroles.
6. Je respecte mon milieu de vie et le matériel mis à ma disposition.

À l'école du Harfang-Des-Neiges, nous tenons à ce que toutes les personnes qui vivent dans notre établissement soient respectées et se sentent en sécurité. Pour se faire, nous demandons que tout le monde se comporte d'une façon conforme aux valeurs que nous privilégions. Tout le personnel de l'école enseigne clairement les comportements attendus tout au long de l'année afin que l'élève puisse avoir les connaissances nécessaires pour respecter les règles de vie de notre école. Des outils ont été mis en place afin de faire prendre conscience à l'élève et communiquer à ses parents ses comportements perturbateurs ainsi qu'un moyen de communication entre l'école et la maison.

Toutefois, s'il agit de manière contraire aux comportements attendus et enseignés, un manquement sera noté à l'agenda.

Dans le cas d'un manquement majeur, celui-ci nécessite l'intervention immédiate de la direction et des services complémentaires (bataille, agression, impolitesse grave, intimidation, taxage, vandalisme, vol et fugue).

Des modifications ont été apportées aux règles de vie afin d'assurer la cohésion et la rigueur de

toute l'équipe école et du service de garde.

Approbation aux règles de vie (15 juin 2022)

Approbation du protocole d'intimidation et la violence (13 juin 2023)

6. Frais chargés aux parents

Quelques faits saillants :

Quelques modifications sont apportées dues aux modifications à la loi 112 de l'instruction publique face à la gratuité scolaire. À ce titre, il n'est plus possible de charger de frais aux parents pour le matériel en arts et en sciences.

Le CE approuve la mise en place des activités en plein air, en sciences et arts pour les élèves du préscolaire à la 2^e année et des groupes intérêts (GI) pour les élèves de 3^e à la 6^e année à titre de programme particulier à notre école.

Date de l'adoption des frais chargés aux parents (13 juin 2023)

7. Avis et consultations – Centre de services scolaire

Sujets sur lesquels le CE a été consulté :

Dates	Objet de la consultation	Court résumé de la position du CE
6 décembre, 1 ^{er} février	Formation à l'intention des membres du CE (Nouvelle gouvernance scolaire)	Rien à signaler
23 mai	Politique de dépenses encourues dans le cadre d'une fonction de CSSPS PEVR - CSSPS	Rien à signaler

8. Informations aux parents et à la communauté en lien avec l'article 83 de la LIP

Dates	Objet de l'information	Outils utilisés
8 numéros pendant l'année 2022-2023	Communiqué aux parents <i>Info-Parents</i> : messages divers touchant la vie de l'école, par exemple les modifications à l'horaire, les rappels de sécurité, les événements particuliers, etc.	Courriel, page Facebook et site de l'école
En cours d'année	Communiqués sur diverses activités et sorties éducatives	Document papier et courriel
En cours d'année	Transmission d'informations par le site internet et la page Facebook de l'école	Site internet et Facebook
En cours d'année	Procès-verbaux des séances du conseil d'établissement de l'école	Disponibles sur le site de l'école

9. Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs (art. 84 à 89.1 de la LIP)

Dates	Fonctions / pouvoirs exercés relativement aux services éducatifs	Précisions
2 novembre	Modifications à l'horaire pour le 23 décembre 2022 *art. 87	Rien à signaler
6 décembre	Projet éducatif (PMO)	Rien à signaler

1 ^{er} février	Régime pédagogique (approbation de la grille-matières 22-23) *art. 86	Rien à signaler
11 avril	Modifications à l'horaire pour le 22 juin 2023 *art. 87	Rien à signaler
23 mai	Projet éducatif (PMO) Approbation du calendrier scolaire 23-24 Journées pédagogiques 23-24 (SDG)	Rien à signaler
13 juin	Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour 23-24 *art. 88 Approbation du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.	Rien à signaler

10. Fonctions / pouvoirs reliés aux services extra-scolaires (art. 90 à 92 de la LIP)

Dates	Fonctions / pouvoirs reliés aux services extra scolaires	Précisions
1 ^{er} février	Liste des critères de sélection des directions d'établissement.	Les membres du CE sont en accord avec les critères proposés

11. Ressources matérielles et financières (art. 93 à 95 de la LIP)

Dates	Fonctions / pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières	Précisions
25 octobre	Approbation des mesures de sécurité pour 22-23 *art. 76 Approbation du plan de redressement (résorption du déficit)	Rien à signaler
2 novembre	Adoption du budget de l'école pour 22-23 *art. 95	Rien à signaler
1 ^{er} février	Situation budgétaire de mi- année (information)	Rien à signaler
13 juin	Frais chargés aux parents pour 2022-2023 Approbation des règles de régie interne du SDG (22-23)	Rien à signaler

12. Projets spéciaux

- Activités d'Halloween et de Noël;
- Visite des auteurs dans le cadre de la Culture à l'école à tous les niveaux;
- Remise de Mérite à toutes les étapes;
- De nombreux projets et activités en rapport avec la vie communautaire de notre école;
- Parascolaires;
- Conférence pour contrer l'intimidation;
- Compétitions sportives;
- De nombreux projets entrepreneuriaux;
- De nombreuses sorties et activités organisées et supervisées par les membres de l'équipe-école;
- De nombreux projets orchestrés par le service de garde.

13. Mot de la fin (remerciements – perspectives pour l'année à venir – conclusion)

Une belle année s'est terminée pour l'école HDN avec de nombreux projets qui permettent à plusieurs jeunes de s'impliquer dans leur école en favorisant la réussite de tous.

Je veux remercier les enseignants, le personnel de soutien, professionnel, du service de garde et l'équipe de direction, qui travaille jour après jour pour le bien-être et la réussite de nos jeunes.

En terminant, n'oublions pas les parents, qui s'impliquent dans la réussite de leur jeune tout au long de l'année. Avec l'arrivée de notre nouveau projet éducatif (à l'automne 2023), les nombreux projets qui se poursuivront ou qui débiteront, l'avenir de l'école HDN s'annoncent des plus prometteurs.

De plus, notre école fera cette année encore face à la réalité de notre milieu : Nos deux établissements sont remplis à pleine capacité et notre population continue de grandir (manque de locaux). Ce sujet fera partie encore de nos discussions l'an prochain.

Pour les parents motivés à s'impliquer à l'école, votre OPP a besoin de vous. N'hésitez pas à vous impliquer !

Enfants, personnel et parents : Gardons le cap et encore une fois merci, de votre participation à la hauteur de ce qui est permis dans nos écoles !